



CONSEIL MUNICIPAL du 12 JUILLET 2023

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 14

Présents-
représentés : 9

Votants : 9

Le douze juillet de l'an deux mil vingt trois à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean- Luc LECLERCQ, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Louis LE LEUCH, Adjoint au Maire, Madame Christiane BILLEBEAUD, Monsieur Pierre-Marc BUTTY, Monsieur Ludovic KERLOCH, Monsieur Christian LAMBLE, Madame Eliane BRELIVET

Procurations :

Madame Claudine NEDELEC a donné procuration à Eliane BRELIVET

**Date de
convocation :**

7 juillet 2023

Absents : Monsieur Alex GAUTIER, Madame Vanessa LE SIGNE, Monsieur François LOUBET, Monsieur Yoann LE GRAND, Madame Chloé VERNIOLLE

Secrétaire de séance : Eliane BRELIVET

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour

- Stationnement sur les parkings : révision de la grille tarifaire
- Questions diverses.

1-2023-12.07-01 STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS –RÉVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après une période test pour le fonctionnement des horodateurs, il s'est avéré que la grille tarifaire était trop complexe pour les usagers.

Il propose de fixer le forfait annuel de stationnement à 4 € TTC de 10 h à 19h et de conserver la gratuité pendant la période des illuminations. Le forfait post stationnement et en cas de non paiement est maintenu à 35 €.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, donne son accord sur ces propositions.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Nouveau tarif pour le stationnement et nouvelle délibération applicable à compter du 13 juillet 2023	9	0	0